

26 septembre 2007

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EVIALIS

(Eurolist)

Par courrier du 26 septembre 2007, la société par actions simplifiée Financière Evialis (1) (83 avenue de la Grande Armée - 75116 Paris), a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 septembre 2007, les seuils de 50% et 2/3 du capital et des droits de vote de la société EVIALIS, et détenir 2 081 121 actions EVIALIS représentant autant de droits de vote, soit 79,96% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition de 1 079 347 actions EVIALIS dans le cadre de l'offre publique initiée par le déclarant (3).

-
- (1) Contrôlée par la société Union Invivo (Union des Coopératives Agricoles).
 - (2) Sur la base d'un capital composé de 2 602 584 actions représentant autant de droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
 - (3) Cf. D&I 207C2171 du 26 septembre 2007.